

« Lorsqu'une épizootie s'y est déclarée... » (*Šibtu kī ina libbi iššaknu*)

F. Joannès (Université Paris 1 – UMR 7041 ArScAn)

Le texte YOS 7 96, rédigé à Uruk au tout début du règne de Cambyse, rapporte la comparution d'un bouvier de l'Eanna devant les autorités du temple à propos de cessions illicites de carcasses d'animaux. Ce document a fait l'objet de plusieurs études et commentaires car il fournit l'une des très rares mentions explicites d'épizootie (*šibtu*) que nous possédions pour l'époque néo-babylonienne. Les analyses ont porté soit sur la procédure judiciaire¹ entamée par le temple d'Ištar d'Uruk à l'encontre du bouvier Nabû-mukīn-apli, soit sur l'enjeu économique et les relations contractuelles entre l'Eanna et son personnel².

R. Tarasewicz a également insisté sur le contexte historique de cette procédure judiciaire en la mettant en relation avec une pénurie générale de nourriture au début du règne de Cambyse³: « *It is worth noting that in Uruk there was an epidemic among the cattle. The recipients of carcasses (doing this legally and illegally) were people known to the temple authorities (otherwise their identification in the text by their first names does not make sense). The illegal seizure of the carcasses and the lack of payment on the part of all the people mentioned, including the gugallu, who held a fairly important position in the temple economy, make it reasonable to suggest that their actions may have been connected with difficulties in supplying food* ».

Mais on a, en général, peu commenté le phénomène initial lui-même d'où est parti l'affaire, c'est-à-dire la mention même de l'épizootie (*šibtu*)⁴. Si le terme *šibtu* est assez souvent mentionné dans les textes de la tradition divinatoire pour désigner un épisode épidémique s'appliquant aux humains comme aux animaux, on ne le trouve que très rarement dans les textes de la pratique d'époque néo-babylonienne qui ont été publiés : il apparaît dans YOS 7 96 daté du 28-ix-Cambyse 0 [12 janvier 529] et dans YOS 19 121 daté du 22-xi-Nabonide 6 [16 février 549], édité ci-dessous en annexe, pour les bovins, ainsi que dans YBC 16196:8-9⁵, un autre texte d'Uruk daté du 14-xii Nbk 35 [19 mars 569], qui concerne des moutons.

Dans l'affaire traitée ici par les autorités de l'Eanna, on évoque au moins 28 bovins⁶ qui seraient morts de maladie. Plusieurs questions se posent à leur sujet : peut-on identifier la nature de cette épizootie d'après les (très maigres) indications du texte ? Qu'est-ce qui a motivé les transactions passées entre le bouvier et les douze personnes incriminées à propos de ces carcasses ? Et, surtout, les acheteurs avaient-ils l'intention de consommer la viande ou bien leur intérêt était-il autre ?

On partira de l'édition du texte, qui suit, sur laquelle je me sépare sur quelques points des éditions antérieures (la plus récente étant celle de Kozuh 2014, p. 190-192).

¹ San Nicolò Materialen IV p. 354 ; Holtz 2009, p. 143, 146, 151.

² Dandamaev 1984, p. 277 et 535 ; Kozuh 2014, p. 190-192.

³ Tarasewicz 2017, p. 349-350.

⁴ Ce sens de *šibtu* a été reconnu et fixé par M. Stol (Stol 1980, p. 432 « (an) epidemic disease ») ; cf. également Wiggerman 1992, p. 95 et CAD Š₂ p. 387 *šibtu* A.

⁵ Kozuh 2014 texte 32 : *pap-ma 44 pag-ra-nu, šá ina šib-tu mi-tu* « Total : 54 têtes (de petit bétail) qui d'une épizootie sont mortes ».

⁶ 18 carcasses+3 carcasses+7 peaux selon le décompte du texte, à comprendre donc comme relevant de 28 animaux différents.

YOS 7 96

Transcription⁷

- ^{1d}nà-gin-ibila lú šà-tam é-an-na dumu-šú šá ¹na-di-nu dumu ¹da-bi-bi
 2 ù ^{1d}nà-šeš-mu lú sag lugal lú en *pi-qit-tu*⁴ é-an-na a-na ^{1d}nà-gin-ibila
 dumu-šú šá ¹šeš-si-sá lú na-gad šá áb-gu⁴-há šá ^dgašan šá unug^{ki} *iq-bu-ú*
 4 *um-ma* áb-gu⁴-há šá ^dgašan šá unug^{ki} šá *ina* igi-ka it-ti bàd šá unug^{ki}
i-re- 'a-a ù *ši-ib-tu ina lib-bi ki-i* ¹iš-šak-nu¹
 6 *mi-nam-ma ni-iš-me-e-ma pag-ra-nu* šá áb-gu⁴-há šá *ina* [*ši-ib-tu mi-tu*]-[*u*]¹
ul taš-šá-am-ma ul tu-kal-lim-an-na-a-šú ù UD [x x x (x) *ul ta-n*]am-din
 8 ^{1d}nà-gin-ibila *ina* ukkin *iq-bi um-ma ni-s*[¹i[?]-iq.....
pag-ra-nu ul ú-kal-lim-ku-nu-šú ù *ú-zu-un-ku-nu* [*ul ep-te-e-ma lú erin*₂-m]e
 10 šá *pag-ra-nu ad-daš-šú-nu-tu ab-ba-kam-ma ú-kal-lam-¹ku-nu-šú* [^{1d}nà-gin]-ibila *iq-bi*
um-ma 5 *pag-ra-nu a-na* 2 1/2 gín kù-babbar *a-na* ¹zalag₂-e-a a-šú šá [¹x x x]
 12 3 *a-na* 1 gín *bit-qa a-na* ¹ina-sùh-sur a-šú šá ^{1d}nà-gál-ši 1 *a-na* šal-šú 1 gín
a-na ^{1d}na-na-a-mu a-šú šá ^{1d}utu-numun-dù 2 *a-na* 1 gín *a-na* ^{1d}utu-mu
 14 a-šú šá ^{1d}in-nin-numun-gál-ši 1 *a-na* 3 igi-4-gál-la-me
a-na ^{1d}na-na-a-mu a-šú šá ¹šu 1 *a-na* 1/2 gín *a-na* ¹šu-la-a
 16 a-šú šá ¹gi-damar-utu
 2 *a-na* 1 gín *bit-qa a-na* ¹nar-gi-ia a-šú šá ¹il-tar-la-ba-nu
 18 1 *a-na* 2-ta-šu^{II}-me *a-na* ¹šeš-mu lú nu-^{giš}kiri₆ 1 *a-na* 3 igi-4-gál-la-me
a-na ¹ú-qu-pu a-šú šá ^{1d}in-nin-numun-gál-ši 1 *a-na* 1/2 gín *a-na* ^{1d}en-kád
 20 pap 19 *pag-ra-nu a-na* 8 gín 2-ta-šu^{II}-me kù-babbar *ki-i ad-di-nu* kù-babbar *ul id-di-nu-nu*
 1 *pag-ra* ^{1d}utu-sur lú gú-gal ù 2 *pag-ra-nu* ù 7 kuš-tab-ba-me
 22 ¹šu a-šú šá ^{1d}in-nin-mu-dù *ina* *ši-gil-tu*⁴ *ina* šu^{II}-ia it-ta-šu-ú
pu-ut lú *mu-kin-nu-tu* šá lú erin₂-me šá *pag-ra-nu a-na* kù-babbar ù *ši-gil-tu*⁴ *ina* šu^{II}-šú {a}
 24 *iš-šu-ú* ^{1d}nà-gin-ibila *na-ši* lú *mu-kin-nu* ¹ir-damar-utu⁸ dumu-šú šá ¹numun-ia
 dumu ¹e-gi-bi ^{1d}30-kam⁹ dumu-šú šá ^{1d}na-mu-si-sá dumu ¹dù-dingir
 26 ^{1d}utu-gin-ibila¹⁰ dumu-šú šá ^{1d}di-ku₅-šeš-me-mu dumu ¹ši-gu-ú-a
¹na-di-nu¹¹ dumu-šú šá ^{1d}en-šeš-me-ba-šá dumu ¹e-gi-bi ^{1d}utu-tab-ni-uri₃¹²
 28 dumu-šú šá ^{1d}amar-utu-dub-numun dumu ^{1d}30-li-iq-un-nin-ni
¹ir-damar-utu¹³ dub-sar dumu-šú šá ^{1d}amar-utu-mu-mu dumu ^{1d}en-ibila-uri₃
 30 unug^{ki} iti gan u₄ 28-kam mu sag nam-lugal-la ¹kam-bu-zi-ia
 lugal tin-tir^{ki} lugal kur-kur

⁷ Collationné sur photo en ligne du site de la collection de Yale :
<https://view.collections.yale.edu/m3/?manifest=https://manifests.collections.yale.edu/ypm/nat/1834807&canvas=https://manifests.collections.yale.edu/canvas/ypm/bea75f83-2e03-4a64-93a4-28b1fc3d0254> (consulté le 28 septembre 2022).

⁸ Arad-Marduk était membre du collège-*kiništum* de l'Eanna.

⁹ Sîn-erēš est connu également comme un membre du collège-*kiništum* de l'Eanna.

¹⁰ Šamaš-mukīn-apli est lui aussi membre du collège-*kiništum* de l'Eanna.

¹¹ Nâdin est scribe de l'Eanna.

¹² Šamaš-tabni-ušur est Chef-lamentateur et scribe.

¹³ Arad-Marduk est également scribe de l'Eanna.

Notes

l. 4 *itti* est considéré ici comme une variante (fautive ?) de *itī* en emploi prépositionnel : cf. CAD I p. 74a.

l. 6-7 comme l'indiquait M. Kozuh (op. cit. p. 191), la tranche droite de la tablette porte clairement la fin d'un signe /nam/ suivi du signe /din/. Mais d'après l'observation de la photo de la tablette, ils se situent à la fin de la l. 7 et non de la l. 6. À la fin de celle-ci se trouve un clou horizontal qui peut être la fin d'un signe /u'/ (marque de pluriel verbal). Il n'y a probablement rien après le *iššaknu* de la l. 5.

l. 8 *ni-s[i-iq* : restitution hypothétique.

l. 21 *kuš-tab-ba* : sur ce terme pour désigner une peau de bovin, cf. Stol 1980-1983, p. 528. Pour l'équivalence *kuš-tab-ba* = *gildu*, cf. Jursa 1994, p. 206.

Traduction

¹ Nabû-mukīn-apli, le *šatammu* de l'Eanna, fils de Nādin, descendant de Dabibi et ²⁻³ Nabû-aḥ-iddin, le *ša rēš šarri bēl piqitti* de l'Eanna ont parlé ainsi à Nabû-mukīn-apli, fils d'Aḥu-līšir, bouvier en charge des bovins de la Dame d'Uruk :

⁴⁻⁵ « Des bovins de la Dame d'Uruk qui étaient sous ta garde paissaient le long de la muraille d'Uruk, lorsqu'une épizootie (*šibtu*) s'est déclarée parmi (eux). ⁶ Qu'avons-nous entendu (dire) ? Que les carcasses des animaux qui sont morts de l'épizootie ⁷ tu ne (les) pas ramenées, tu ne nous les as pas présentées et tu ne fournis pas [.....] ! »

⁸ Nabû-mukīn-apli a répondu dans l'assemblée : « Une sélection(?) [.....(lacune).....] ⁹ je ne vous ai pas présenté les carcasses et je ne vous ai pas informés (de l'affaire) ; (mais) [les gens] ¹⁰ à qui j'ai vendu les carcasses, je vais les amener et vous les présenter ».

Nabû-mukīn-apli a (donc) déclaré :

¹¹ « 5 carcasses pour 2 sicles 1/2 d'argent, à Nūrea, fils de [.....] ; ¹² 3 (carcasses) pour 1 sicle 1/8 à Ina-tēši-ēṭir, fils de Nabû-ušabši ; 1 (carcasse) pour 1/3 de sicle, ¹³ à Nanaia-iddin, fils de Šamaš-zēr-ibni ; 2 (carcasses) pour 1 sicle à Šamaš-iddin, ¹⁴ fils d'Innin-zēr-ušabši ; 1 (carcasse) pour 3/4 de sicle ¹⁵ à Nanaia-iddin, fils de Gimillu ; 1 (carcasse) pour 1/2 sicle à Šūlaia, ¹⁶ fils de Mušallim-Marduk ; ¹⁷ 2 (carcasses) pour 1 sicle 1/8 à Nargiya, fils d'Issar-labānu ; ¹⁸ 1 (carcasse) pour 2/3 (de sicle), à Aḥa-iddin, l'arboriculteur ; 1 (carcasse) pour 3/4 (de sicle) ¹⁹ à Uqūpu, fils d'Innin-zēr-ušabši ; 1 (carcasse) pour 1/2 sicle à Bēl-kāšir. ²⁰ Au total : 19 carcasses (chiffre réel : 18 !) pour 8 sicles 2/3 d'argent (chiffre réel : 9 sicles 1/4) ; mais alors que je les ai livrés, ils ne m'ont pas (encore) payé. ²¹ (Il y a aussi) 1 carcasse que Šamaš-ēṭir, l'administrateur-*gugallu*, et 2 carcasses ainsi que 7 peaux, ²² que Gimillu, fils d'Innin-šum-ibni ont pris de mes mains frauduleusement. »

²³⁻²⁴ Nabû-mukīn-apli se porte garant du témoignage des gens qui ont emporté les carcasses contre argent ou par fraude d'entre ses mains.

Témoins : Arad-Marduk fils de Zēriya, ²⁵ descendant d'Egibi ; Sîn-ēreš, fils de Nabû-šum-līšir, descendant d'Eppeš-ili ; ²⁶ Šamaš-mukīn-apli, fils de Madānu-aḥḥē-iddin, descendant de Šigūa ; ²⁷ Nādinu, fils de Bēl-aḥḥē-iqīša, descendant d'Egibi ; Šamaš-tabni-ušur, ²⁸ fils de Marduk-šāpik-zēri, descendant de Sîn-leqê-unnīni. ²⁹ Arad-Marduk, scribe, fils de Marduk-šum-iddin, descendant de Bēl-apla-ušur. ³⁰⁻³¹ Uruk, le 28 Kislīmu de l'année inaugurale de Cambyse, roi de Babylone, roi des pays (= 12 janvier 529).

1. Quelle maladie ?

On voit que le troupeau dont Nabû-mukīn-apli avait la charge était en pâture à l'extérieur de la ville, et non dans les étables du temple, dans une zone proche du mur d'enceinte d'Uruk. Il n'y a cependant aucune indication qui permette de formuler une hypothèse sur le type de maladie qui a touché le bétail. Si l'on se réfère aux données de l'Organisation mondiale de la Santé Animale (WOAH)¹⁴, les trois causes les plus probables de maladie grave chez des bovins sont la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine et la peste bovine. La tuberculose bovine semble exclue car, selon la même source, l'évolution de la maladie est lente et prend des mois ou des années avant de conduire à la mort les animaux atteints, ce qui ne correspond pas à la qualification d'épizootie-*šibtu*.

On ne peut cependant guère aller au-delà de ce faisceau de possibilités. On pourrait penser à un épisode de fièvre aphteuse, sachant que le virus est particulièrement résistant dans les zones humides, avec des températures comprises entre 8° et 18° C. Or le texte YOS 7 96 est daté du 28-ix de l'année inaugurale de Cambyse, c'est-à-dire du 12 janvier 529. On est donc au cœur de la « saison froide » à Uruk. À ce moment de l'année, les températures nocturnes moyennes descendent dans la région en dessous de 10° et ne dépassent que rarement 20° en journée. Ce serait de bonnes conditions pour la conservation du virus de la fièvre aphteuse (« 74 jours dans des pâturages entre 8° C et 18° C et à forte humidité relative »)¹⁵; d'ailleurs, les deux autres mentions d'épizootie dans la région d'Uruk (YOS 19 121 et YBC 16196) datent également d'un mois hivernal : février pour l'un, mars pour l'autre. On aurait donc là une explication possible : c'est au moment de l'année où un virus de fièvre aphteuse avait le plus de possibilité d'être présent et actif qu'une épizootie s'est déclarée à Uruk. Mais la fièvre aphteuse n'est pas une maladie mortelle chez les bovins adultes et elle frappe essentiellement les jeunes animaux. Or rien dans le texte YOS 7 96 n'indique que les carcasses soient celles de jeunes bêtes, ce qui aurait sans doute été signalé si leur mortalité avait été systématique.

Il est donc plus probable qu'on ait affaire soit à un épisode de peste bovine, soit à une péripneumonie contagieuse bovine. Cette dernière serait l'affection décrite par Aristote pour les bovins sous le nom de κραιῖνος¹⁶, tandis qu'on trouve un tableau des effets de ce qui est sans doute la peste bovine dans le papyrus vétérinaire de Kahun en Egypte, rédigé au début du II^e millénaire av. J.-C.¹⁷. La rapidité de l'incubation et l'issue presque toujours fatale de ces maladies sont soulignées par tous ceux qui les ont décrites, de l'Antiquité à l'époque moderne. Si dans le texte YOS 7 96 aucune description n'est fournie des symptômes de la maladie-*šibtu*, on a quand même enregistré l'endroit où paissaient les animaux (« le long de la muraille d'Uruk »). Il est donc possible qu'on ait établi une relation de cause à effet entre la fréquentation de ce lieu et la maladie, et qu'on ait ensuite évité d'y amener les troupeaux.

¹⁴ <https://www.woah.org/fr/maladie/peripneumonie-contagieuse-bovine/> (consulté le 28 septembre 2022).

¹⁵ Données du *Georgia Institute of Technology* d'Atlanta d'après le site : [#">https://fr.wikipedia.org/wiki/Fi%C3%A8vre_aphteuse #](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fi%C3%A8vre_aphteuse) (consulté le 28 septembre 2022).

¹⁶ Blancou 2000, p. 137-165.

¹⁷ Blancou 2000, p. 167-198.

2. Le traitement des animaux morts

Selon M. San Nicolò, le temple d'Ištar possédait de 5 à 7000 bovins, ce qui semble beaucoup¹⁸. Pourtant, un texte comme YOS 6 130, analysé dans San Nicolò 1949 p. 302, recense 1319 bovins au cours d'une seule inspection (*amirtu*). Lorsque des troupeaux de bovins sont confiés à des bergers, le nombre moyen d'animaux tourne autour de la centaine. Si la perte déclarée par le bouvier Nabû-mukīn-apli (28 animaux) n'est donc pas d'une importance exceptionnelle par rapport au total du cheptel du temple¹⁹, elle pourrait quand même représenter entre 1/4 et 1/3 du troupeau qui lui avait été confié. Il était donc important pour lui de faire admettre que les animaux avaient été touchés par une épizootie. De fait, ce que les autorités reprochent à Nabû-mukīn-apli n'est pas la manière dont il a géré son troupeau, mais la soustraction des carcasses à la comptabilité du temple²⁰.

Si l'on se réfère à la synthèse récente de M. Béranger à propos des troupeaux des temples d'Ur à l'époque paléo-babylonienne, elle établit²¹ qu'à Ur les animaux morts de mort naturelle, qu'il s'agisse de bovins ou d'ovins, étaient livrés à des équarisseurs, qui en prélevaient la peau et la transmettaient à l'administration du temple de Sîn, tandis que la viande, les os, les cornes et les tendons étaient laissés à la discrétion des éleveurs ou des équarisseurs eux-mêmes. Dans ce cas, si la viande était considérée comme encore consommable, il faut supposer qu'il ne s'agissait pas de mort par maladie contagieuse, mais plutôt accidentelle.

Dans la documentation néo-babylonienne, on trouve des mentions de carcasses amenées au temple par des bergers ou des exploitants agricoles pour justifier de la perte d'un animal, mais en nombre généralement réduit. On ne précise pas la cause de la mort, et il est probable qu'on soit aussi dans le cas de morts accidentelles. Le fait que YOS 7 96 ou YOS 19 121 indiquent que les animaux ont péri d'épizootie (*ina šibtu*) signale donc une circonstance exceptionnelle. On peut supposer que cette mention signifiait que le bétail avait été touché « par la main du dieu », comme à l'époque paléo-babylonienne, et que le berger ne pouvait en être tenu pour responsable, bien que le quota de perte ait été dépassé. On peut également penser que la mention d'une épizootie signifiait que les animaux morts étaient impropres à la consommation.

3. La récupération des carcasses

Est-il envisageable que les personnes qui ont acheté à Nabû-mukīn-apli les carcasses l'aient fait pour les consommer, comme le propose R. Tarasewicz²² ? Certes, la fièvre

¹⁸ L'estimation de M. San Nicolò sur le nombre de moutons possédés par le temple (San Nicolò 1948, p. 285 : entre 100 et 150 000) a été revu à la baisse par M. Kozuh dans son étude (Kozuh 2014, p. 13 : 90 000). Un correctif de même nature pourrait s'appliquer aux bovins.

¹⁹ En considérant que seul le troupeau dont il avait la charge a été touché par cette maladie et que toutes les bêtes atteintes ont été revendues. Mais la perte a quand même été suffisamment importante pour dépasser la norme de l'ordre de 10 à 15 % admise habituellement : cf. Postgate 1975, p. 6.

²⁰ Pour les mentions de maladies frappant le bétail et le traitement réservé aux bergers accusés de négligence ou de fraude, cf. la synthèse très claire de M. Weszeli dans le RIA : Weszeli 2007, p. 398b-399a-b (« Krankheiten, Verletzungen, Seuchen ») et p. 403a-b (« Haftung der Hirten für Verlust »). La mention, p. 399a, à côté du terme *šibtu*, de *liptu* ne renvoie cependant pas, me semble-t-il, à une épidémie. Les distributions d'huile *ana li-ip-ti šá gu₄-me* (YOS 6 190) ou *a-na lap-tu šá gu₄-meš* (YOS 17, 366) paraissent mieux convenir à des rituels d'onction d'animaux de sacrifice qu'à des soins apportés à des animaux malades.

²¹ Béranger 2020, p. 254-255, avec la bibliographie antérieure.

²² Cf. ci-dessus, note 3.

aphteuse — s'il s'agit de cette maladie — ne se transmet normalement pas à l'homme. Mais la consommation de la viande d'animaux réputés morts d'une épizootie devait être considérée, dès cette époque, comme présentant un risque sérieux et le statut social de certaines des personnes avec lesquelles Nabû-mukīn-apli a été en relation dans cette affaire empêche d'y voir des gens réduits à la dernière extrémité par la famine et prêts à payer n'importe quel prix pour un morceau de viande....

Les prix des bovins à l'époque néo-babylonienne ont été rassemblés et analysés par G. van Driel (Driel 1995, p. 230-233), et complétés par M. Wszeli (Wszeli 2006-2008, p. 391). On trouve des données complémentaires dans Da Riva 2002 p. 76 n. 179, qui signale, à la suite de Jursa 1995 p. 19, le nombre important de bœufs de labour appartenant aux grandes institutions que l'on « tuait à la tâche », et dont la carcasse était restituée au temple. C'est sans doute le cas aussi d'un bœuf malade (*gu₄ mar-šu*) cédé par un laboureur-*ikkaru* pour 3 sicles 1/4 d'argent²³. Chacune des études consacrées au prix de ces animaux insiste sur la diversité qu'introduisent l'âge et la qualité (bœuf de labour, bœuf d'offrande) des animaux. Pour les bovins adultes vivants les prix vont d'une limite basse de 10 sicles environ jusqu'à 30, voire 40 sicles, avec une médiane à 15-20 sicles d'argent. Ces données sont en accord avec celles que fournissent les textes de la communauté judéenne d'Āl-Yahūdu récemment publiés²⁴ :

Référence	Date	Lieu	Nombre d'animaux	Prix unitaire
CUSAS 28 77	Cambyse 02	Āl Yahūdu	1	18 sicles
CUSAS 28 78	Cambyse 04	Āl Yahūdu	1	30 sicles
CUSAS 28 50	Nbk IV 01	Āl Yahūdu	1	20 sicles
CUSAS 28 80	Dar. I 2	Āl Yahūdu	1	26 sicles
CUSAS 28 79	Dar. I 3	Āl Yahūdu	1	20+[x] sicles

Quant aux animaux morts, selon les mêmes études, leur prix varie de manière assez constante entre 4 et 6 sicles par tête, ce faible prix se justifiant sans doute par l'état d'épuisement des bêtes, qui ne devaient pas fournir beaucoup de viande. Ces bovins étaient donc vendus au 1/4 environ de leur valeur. Un bon exemple de ce genre de transaction se trouve dans les 13 premières lignes du texte CT 55 707²⁵ :

2	[gu ₄ -meš <i>mi-t</i>]u-tu šá ta [é gur ₇ -me]š [a ¹ -na kù-babbar si-na	Bœufs morts qui, depuis l'entrepôt ont été vendus contre argent
4	[mi-šil gu ₄] [a ¹ -na 2 gín kù-babbar [NP] u [mu-mu lú <i>man-di-di</i> iti apin u ₄ 15-kam mu 6-kam	un demi-boeuf, pour 2 sicles d'argent, [à NP] et à Šum-iddina, le mesureur, le 15-viii de l'an 6
6	[l] gu ₄ a-na 4 gín kù-babbar ina é-gur ₇ -meš	1 boeuf pour 4 sicles d'argent, dans l'entrepôt :
8	^{Id} en-kád u ^l re-mut- ^d en iti gan u ₄ 21-kam	à Bêl-kāšir et Rēmūt-Bêl, le 21-ix

²³ Doty 1983, p. 218.

²⁴ Pearce et Wunsch 2014, abrégé ici en « CUSAS 28 ».

²⁵ Daté de l'an 6 de Nabonide d'après la mention, l. 4 de (Nabû)-šum-iddin, le mesureur : cf. Bongenaar 1997, p. 292.

	<i>mi-šil</i> gu ₄ <i>a-na</i> 4 gín kù-babbar	un demi-boeuf, pour 4 sicles d'argent,
10	^{ld} en-kád <i>mi-šil</i> gu ₄ <i>a-na</i> 4 gín kù-babbar ^{ld} nà-kar-zi-meš	à Bêl-kâšir; un demi-boeuf pour 4 sicles d'argent, à Nabû-êtir-napšāti,
12	^l ki-šir-ia u ^l mu-mu iti še u ₄ 15-kam	à Kiširiya et à Šum-iddin le 15-xii

Dans ce contexte, la comparaison avec les données de YOS 7 96 est instructive : d'après ses déclarations, Nabû-mukîn-apli a vendu 18 carcasses pour 9 sicles 1/4 d'argent, soit un prix moyen de 1/2 sicle par animal, presque dix fois moins que le prix moyen d'un bœuf mort dans des circonstances « normales ».

Ce faible prix peut s'expliquer par le caractère illicite des transactions passées entre le bouvier et ses acheteurs. Mais il indique aussi que seule une partie de la carcasse vendue était exploitable.

4. Vendus pour le cuir...

Il apparaît donc très peu probable que les animaux morts aient été achetés pour leur viande, puisque tout le monde savait qu'ils avaient été victimes d'une épizootie. On conçoit mal qu'un responsable de l'irrigation (*gugallu*) ou que Gimillu, l'oblat responsable à cette époque du recouvrement des reliquats dus au temple aient pris un tel risque. L'explication la plus probable est donc que ces acquisitions portaient sur la seule partie de l'animal qui ne présentait pas de risque sanitaire, c'est-à-dire sa peau, à charge pour les acheteurs de la récupérer sur la carcasse²⁶. On notera que Gimillu s'était déjà attribué sept peaux, sans les payer, selon les indications fournies par Nabû-mukîn-apli. L'utilisation principale à laquelle on pense en priorité est évidemment la transformation de la peau de bœuf en cuir, mais ce n'était pas son seul usage. Un texte comme YOS 17, 65 montre que les parties résiduelles de la peau pouvaient aussi être transformées en colle/vernis (*šimtu/šindu*) :

	30 gú-un kuš-tab-ba-me	30 talents de peaux (de bovins)
2	<i>a-na</i> kuš <i>ši-in-du ina pa-ni</i> ^l tab-né-e-a a-šú šá ^l ba-la-tu	pour (fabriquer) de la colle, (mis) à la disposition de Tabnēa, fils de Balātu ;
4	1 gú-un <i>ina igi</i> ^{ld} 15-mu-kam a ^l bul ² -lu ² -tu ² ul <i>id-din</i>	1 talent (mis) la disposition d'Ištar-šum-ēreš, fils de Bullu ² : il n'a pas encore fourni (la colle).
6	iti apin u ₄ 10-kam mu 4-kam ^d nà-níg-du-pap lugal e ^{ki}	Le 10 Araḫšamnu de l'an 4 de Nabuchodonosor (II), roi de Babylone.

On peut noter enfin que dans le document néo-babylonien qui mentionne une épizootie ovine (YBC 16196), les 44 moutons morts de maladie sont restitués au temple par leur berger, comme le remarque M. Kozuh qui rappelle que l'administration du temple d'Ištar gardait un droit de propriété sur ses animaux, même quand ils étaient morts de maladie et devenus impropres à la consommation de viande. Il est probable que dans le cas des moutons on récupérerait la toison et la peau. La même procédure est appliquée aux 55 carcasses de bovins morts d'épizootie en l'an 6 de Nabonide d'après YOS 19 121 (cf. *infra*, Annexe). C'est pour avoir transgressé ce principe de restitution au temple que dans le texte YOS 7 96 Nabû-

²⁶ En ce sens, le système apparaît différent de celui qui existait à Ur à l'époque paléo-babylonienne, où les carcasses étaient traitées par des équarisseurs (*ri-ri-ga*) : cf. M. Béranger, *op. cit. supra* n. 21.

mukīn-apli a dû s'expliquer devant les autorités de l'Eanna. On remarque également que si l'on évite de consommer la viande des animaux morts d'épizootie, on déplace les carcasses sans précautions particulières : elles sont même ramenées aux services d'enregistrement de l'Eanna d'après YOS 19, 121. C'est peut-être l'une des raisons de la résurgence de l'épizootie à Uruk qui est attestée, d'après les sources disponibles en 569, 549 et 529, soit tous les vingt ans.

Annexe

YOS 19 121

	4 pag-ra-nu šá [gu ₄]	4 carcasses de boeufs
2	22 šá áb-gal-me	22 de vaches
	6 šá gu ₄ 3-i-me	6 de bœufs de 3 ans
4	9 šá gu ₄ 2-i-me	9 de bœufs de 2 ans
	7 šá áb-2-ta-me	7 de vaches de 2 ans
6	3 šá gu ₄ ninda ₂ -me	3 de taurillons
	4 šá áb-[nigin-me]	4 de génisses
8	pap 55 [pag-ra-nu]	Total : 55 carcasses
	šá gu ₄ -[me]	de bovins
10	šá ina [šib-tu]	qui d'une épizootie
	[mi-i-tu]	sont morts.
12	[^d in-nin-lugal-uri ₃]	(De) Innin-šarra-ušur,
	[a-šú šá ^d u-gur-gi]	fils de Nergal-ušallim
14	[igi-ir]	on (les) a reçus.
	[iti zíz' u ₄ 22-kam]	22 Šabattu
16	mu 6-[kam ^d nà-i]	de l'an 6 de Nabonide,
	lugal tin-[tir ^{ki}]	roi de Babylone.

Bibliographie

Béranger M. 2020. Les troupeaux des temples d'Ur (20e–18e s. av. J.-C.) : aspects administratifs, religieux et archéologiques in D. Charpin, M. Béranger, B. Fiette, A. Jacquet eds., *Archibab 4, Nouvelles recherches sur les archives d'Ur d'époque paléo-babylonienne*, Mémoires de NABU 22, Paris : SEPOA (Société pour l'étude du Proche-Orient ancien), 233-304.

Blancou J. 2000. *Histoire de la surveillance et du contrôle des maladies animales transmissibles*, Paris : Éd. Office International des Épizooties.

Bongenaar A. C. V. M. 1997. *The Neo-Babylonian Ebabbar Temple at Sippar: its Administration and its Prosopography*, Leiden: NINO (Nederlands Instituut voor het Nabije Oosten).

Dandamaev M. 1984. *Slavery in Babylonia from Nabopolassar to Alexander the Great (626-331 B.C.)*, DeKalb (Illinois): Northern Illinois University Press.

Da Riva R. 2002. *Der Ebabbar-Tempel von Sippar in frühneubabylonischer Zeit (640-580 v. Chr.)*, Alter Orient und Altes Testament 291, Münster: Ugarit Verlag.

- Doty L. T. 1983.** Texts and Fragments, *Journal of Cuneiform Studies* 35, 218.
- Driel G. van 1995.** Cattle in the Neo-Babylonian Period, in J. N. Postgate et M. Powell eds., *Domestic Animals in Mesopotamia, Part II*, *Bulletin on Sumerian Agriculture* 8, Cambridge: Sumerian Agriculture Group, 215-240.
- Holtz S. 2009.** *Neo-Babylonian Court Procedure*, Cuneiform Monographs 38, Leiden: Brill.
- Jursa M. 1994.** Compte-rendu de : Kwasman T., Parpola S., *Legal Transactions of the Royal Court of Nineveh, Part I. Tiglat-Pileser III through Esarhaddon*, *States Archives of Assyria VI*, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes* 84, 204-209.
- Jursa M. 1995.** *Die Landwirtschaft in Sippar in neubabylonischer Zeit*, *Archiv für Orientforschung Beiheft* 25, Wien: Institut für Orientalistik.
- Kozuh M. 2014.** *The Sacrificial Economy. Assessors, Contractors, and Thieves in the Management of Sacrificial Sheep at the Eanna Temple of Uruk (ca. 625–520 B.C.)*, *Explorations in Ancient Near Eastern Civilizations* 2, Winona Lake (Indiana): Eisenbrauns.
- Pearce L. E., Wunsch C. 2014.** *Documents of Judean Exiles and West Semites in Babylonia in the Collection of David Sofer*, CUSAS (Cornell University Studies in Assyriology and Sumerology) 28, Bethesda (Maryland): CDL Press.
- Postgate J. N. 1975.** Some Old Babylonian Shepherds and Their Flocks, *Journal of Semitic Studies* 20, 1-21.
- San Nicolò M. 1948.** Materialien zur Viehwirtschaft in den neubabylonischen Tempeln I, *Orientalia* NS 17, 273-293.
- San Nicolò M. 1954.** Materialien zur Viehwirtschaft in den neubabylonischen Tempeln IV, *Orientalia* NS 23, 351-382.
- Stol M. 1980.** šibtu « epidemic disease », p. 432 in « Assyriologie: Register », *Archiv für Orientforschung* 27, 335-461.
- Stol M. 1980-1983.** Leder(industrie), in D. O. Edzard (Hrsg.) *Reallexikon der Assyriologie und Vorderasiatischen Archäologie: Klagegesang – Libanon*, Band 6, Berlin/Boston: De Gruyter, 527b-543a.
- Tarasewicz R. 2017.** More about the Crisis in Uruk, in O. Drewnowska, M. Sandowicz eds, *Fortune and Misfortune in the Ancient Near East (Proceedings of the 60th Rencontre Assyriologique Internationale Warsaw, 21–25 July 2014)*, University Park (USA): Penn State University Press, 347-356.
- Weszele M. 2006-2008.** Rind. B. In mesopotamischen Quellen des 2. und 1. Jahrtausends, in M. P. Streck (Hrsg.), *Reallexikon der Assyriologie und Vorderasiatischen Archäologie: Prinz, Prinzessin – Samug*, Band 11, Berlin/Boston: De Gruyter, 388b-406b.
- Wiggermann F. A. M. 1992.** *Mesopotamian Protective Spirits: the Ritual Texts*, Cuneiform Monographs 1, Leiden: Brill.